



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MARDI 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **DOUZE AVRIL** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Gérard SAGNES, 1^{er} Adjoint pour le vote des comptes administratifs 2021 du budget principal, du budget annexe IIe aux oiseaux et du Pôle nautique**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 06 avril 2022.

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Étaient présents :

M. SAGNES, Mme GRONDONA, Mme POULAIN, M. BUSSE
M. BOUDIGUE, Mme JECKEL, M. DUFALLY, Mme TILLEUL,
M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD,
Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES,
M. AMBROISE, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN,
M. BOUCHONNET, M. CHATEAU, Mme PETAS, M. MURET,
Mme MONTEIL MACARD, Mme PHILIP, Mme DELMAS, M. DUCASSE,
M. MAISONNAVE, M. DEISS, Mme PAMIES

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1^o alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. VOTION à M. BOUYROUX
Mme PLANTIER à M. BERNARD
M. PASTOUREAU à M. SAGNES

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme DELEPINE

Rapporteur : Mme DELFAUD

DEL2022-04-202

Budget annexe communal Pôle Nautique
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mes chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour le vote des délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant la présentation au conseil municipal du budget primitif et du budget supplémentaire de l'exercice considéré,

Considérant le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant le compte administratif 2021 et son rapport de présentation qui peuvent se résumer comme suit pour le Budget annexe Pôle Nautique :

Section de fonctionnement :

Total dépenses de fonctionnement mandatées :	631 856,90 €
Total recettes de fonctionnement titrées :	563 949,08 €

RESULTAT D'EXECUTION DE FONCTIONNEMENT 2021 :	- 67 907,82 €
REPORT RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 :	198 422,44 €

Résultat de fonctionnement 2021 à affecter :	130 514,62 €

Section d'investissement :

Total dépenses d'investissement mandatées :	131 736,84 €
Total recettes d'investissement titrées :	84 290,99 €

RESULTAT D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2021 :	- 47 445,85 €
REPORT RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020 :	205 928,88 €

Résultat d'investissement 2021 à reporter :	158 483,03 €
Total dépenses en restes à réaliser au 31/12/2021 :	47 357,37 €
Total recettes en restes à réaliser au 31/12/2021 :	15 769,00 €

SOLDE DES RESTES A REALISER AU 31/12/2021 :

- 31 588,37 €

Soit un solde cumulé de clôture 2021 de **257 409,28 euros** pour le budget annexe Pôle Nautique.

En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission administration générale, ressources humaines, finances et budgets, services à la population du 05 avril 2022, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2021 tel qu'il vous est présenté, pour le budget annexe Pôle Nautique,
- **ARRETER** les résultats définitifs pour le budget annexe Pôle Nautique tel que résumé ci-dessus,
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités y afférentes.

Vu la désignation de Monsieur SAGNES, 1^{er} adjoint, pour présider le vote du compte administratif 2021 du budget annexe Pôle nautique,

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220412-DEL2022_04_202-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

Affichage : 14/04/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

